

CODE DE CONDUITE DU PERSONNEL ET DES PRESTATAIRES EXTERNÉS

Les véritables réussites d'entreprises sont celles qui résistent à l'épreuve du temps. Chez **PILOTE PERFORMANCE**, nous le savons bien. Nous sommes attachés à des valeurs fortes en matière d'éthique, de responsabilité sociale et de respect de l'environnement qui nous permettent d'asseoir notre réussite à long terme. En qualité d'acteurs engagés dans la vie économique et sociale, nous devons veiller à ce que nos pratiques reflètent les standards les plus élevés d'intégrité, de responsabilité et de respect de tous nos partenaires. Ceci au quotidien et partout dans le monde. Cette conviction n'est pas nouvelle pour nous. Notre Code de Conduite que nous adoptons officiellement matérialise un ensemble de principes simples mais fondamentaux qui doivent animer la société dans la conduite de ses affaires et guider chacun d'entre nous dans l'exercice de ses responsabilités au quotidien.

Nous souhaitons que tous les collaborateurs d'**PILOTE PERFORMANCE** s'approprient ce Code de Conduite. S'il constitue l'un des éléments essentiels de notre démarche de développement durable, nous devons aussi le considérer comme un vecteur privilégié de notre quête permanente de la performance.

Sommaire

Nos règles	3
Notre vocation	4
Harmonie entre les collaborateurs	4
Valoriser les talents.....	5
Enrichir son capital de talents.....	5
Favoriser l'épanouissement personnel	6
Encourager l'initiative.....	6
Préserver et développer l'emploi.....	6
Respecter les principes et droits fondamentaux au travail	6
Promouvoir le dialogue social.....	7
Veiller à la santé et à la sécurité au travail	7
Mériter la confiance des clients.....	7
Perpétuer la qualité et la sécurité des produits.....	7
Respecter les clients.....	7
Communiquer de manière responsable	7
S'engager pour la préservation de l'environnement	7
Concrétiser et promouvoir une démarche responsable	8
Agir de façon responsable à l'égard des partenaires	8
Lutter contre la corruption	8
Respecter la concurrence	8
Prévenir les conflits d'intérêts	8
Promouvoir l'engagement collectif.....	9
Agir comme une entreprise solidaire.....	9
Respecter et soutenir les droits humains	9
Droit d'alerte.....	9
Droit de retrait	9
Mise en œuvre du Code de conduite	10
Principes de mises en œuvre	10
Moyens d'appui à la mise en œuvre	10

Nos règles

Les règles de conduite sont des règles opérationnelles que tous les collaborateurs doivent partager et appliquer. Le respect de ces règles est essentiel pour être en conformité avec nos valeurs et normes éthiques

THÈMES	VALEURS <i>Forces et leviers</i>	RÈGLES DE CONDUITE
L'INTÉRÊT DES CLIENTS	Satisfaction client Culture de conformité	Comprendre les besoins des clients Garantir un traitement équitable des clients Protéger les biens et intérêts des clients Préserver la confidentialité des clients Communiquer avec transparence lors d'actions commerciales
LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE	Responsabilité Culture de conformité	Lutter contre le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme Respecter strictement les sanctions et les embargos
L'INTÉGRITÉ DES MARCHÉS	Respect du marché	Promouvoir une concurrence libre et loyale Respecter les règles relatives aux abus de marché Gérer le risque de conflits d'intérêts
L'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE	Respect de l'autre	Ne jamais utiliser d'information privilégiée dans le cadre de transactions personnelles Ne pas être en situation de conflit d'intérêts dans le cadre d'activités externes Lutter contre la corruption
LE RESPECT DES COLLÈGUES	Good place to work	Appliquer les normes les plus rigoureuses en matière de comportement professionnel Rejeter toute forme de discrimination Garantir la sécurité sur le lieu de travail
L'ENGAGEMENT DANS LA SOCIÉTÉ	Responsabilité Culture de conformité	Promouvoir le respect des droits de l'homme Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique Agir de manière responsable dans le cadre des représentations publiques

Notre vocation

La croissance et la pérennité d' **PILOTE PERFORMANCE** reposent sur des valeurs et des principes qui doivent inspirer et guider l'action de tous.

Cette ambition s'appuie sur les cinq valeurs fondamentales partagées par tous les acteurs de la société :

- ★ être créatifs et innovants
- ★ Offrir l'excellence de nos produits et de nos services
- ★ Cultiver l'esprit d'entreprise parce que c'est la garantie de notre réactivité et de notre motivation à créer et saisir les opportunités.
- ★ être animés de la volonté d'être les meilleurs parce que c'est en se dépassant sans cesse que l'on accomplit les plus belles choses et que l'on obtient les meilleurs résultats.

Les principes posés par le présent Code de Conduite constituent le cadre éthique et pratique dans lequel les collaborateurs de **PILOTE PERFORMANCE** sont invités à agir et à échanger pour réaliser la passion qui les fédère. Ce Code de Conduite s'inspire à la fois des valeurs de **PILOTE PERFORMANCE** et des principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Il fournit le socle sur lequel repose l'ensemble de notre démarche. Il réunit les principes fondamentaux qui illustrent notre engagement commun et guident au quotidien nos comportements professionnels. Il rappelle les principes de conduite qui doivent nous animer.

Harmonie entre les collaborateurs

La civilité est bien plus que d'être simplement poli et courtois. Il s'agit de considérer les autres et d'être ouvert à eux, de communiquer respectueusement, d'adopter des comportements qui favorisent la collaboration et l'harmonie. Nous reconnaissons que chaque employé, par l'adoption des comportements recherchés, contribue au maintien d'un milieu de travail respectueux, harmonieux et efficace. Nous, les employés de **PILOTE PERFORMANCE**, valorisons le respect, la collaboration, l'ouverture et l'établissement d'une communication efficace entre nous et avec la gestion.

AGIR AVEC RESPECT AU QUOTIDIEN DANS NOTRE SERVICE, C'EST :
<ol style="list-style-type: none"> 1. être courtois et poli 2. considérer les opinions des autres 3. utiliser un ton de voix convenable 4. respecter la hiérarchie 5. être ponctuel

AGIR AVEC RESPECT, C'EST ÉVITER :
<ol style="list-style-type: none"> 1. de participer à la communication « dorsale » 2. de faire du sarcasme 3. de pratiquer le jugement et les sous-entendus 4. de lancer ou alimenter des rumeurs 5. de s'attribuer la réalisation du travail d'un autre

AGIR AVEC COLLABORATION AU QUOTIDIEN DANS NOTRE SERVICE, C'EST :
<ol style="list-style-type: none"> 1. s'entraider entre collègues 2. être positif et réceptif 3. développer son autonomie à la suite de la collaboration 4. partager ses idées et connaissances 5. être consciencieux

AGIR AVEC COLLABORATION, C'EST ÉVITER :
<ol style="list-style-type: none"> 1. de s'isoler 2. d'être condescendant ou arrogant 3. de se montrer indisponible pour ses collègues 4. d'agir de manière individualiste 5. de créer des conflits interpersonnels

AGIR AVEC OUVERTURE AU QUOTIDIEN DANS NOTRE SERVICE, C'EST :
<ol style="list-style-type: none"> 1. accepter les changements et s'y adapter 2. respecter les goûts et les coutumes des autres 3. donner la chance aux autres de s'exprimer 4. être capable d'en venir à un compromis en cas de conflit 5. respecter les divergences d'opinions

AGIR AVEC OUVERTURE, C'EST ÉVITER
<ol style="list-style-type: none"> 1. d'entretenir des préjugés 2. de ne pas écouter les autres 3. d'être sur la défensive 4. de tenir à ses idées à tout prix de ne pas essayer de bien comprendre les changements qui se produisent

COMMUNIQUER EFFICACEMENT AU QUOTIDIEN DANS NOTRE SERVICE, C'EST :
<ol style="list-style-type: none"> 1. avoir une bonne écoute, être réceptif 2. s'assurer que le message est bien compris 3. avoir de l'empathie 4. partager l'information à temps 5. adopter un ton de communication agréable

COMMUNIQUER EFFICACEMENT, C'EST ÉVITER:
<ol style="list-style-type: none"> 1. de parler avec agressivité 2. de faire des commentaires négatifs non constructifs et des remarques désobligeantes 3. de communiquer la mauvaise information ou négliger de mentionner l'information pertinente 4. d'adopter un comportement provoquant 5. de s'isoler

Valoriser les talents

Enrichir son capital de talents

PILOTE PERFORMANCE encourage la diversité des profils et des parcours afin de favoriser son rayonnement et de conjuguer les énergies créatives au sein de ses équipes.

PILOTE PERFORMANCE reconnaît la richesse des talents et des savoir-faire des hommes et des femmes du Groupe. Il veille à assurer à tous ses collaborateurs l'équité en matière d'emploi et de développement en garantissant l'égalité des chances, sur des critères objectifs. L'égalité homme-femme est

un élément déterminant de sa politique d'égalité des chances. Il bannit à ces égards toute forme de discrimination.

Favoriser l'épanouissement personnel

PILOTE PERFORMANCE offre à ses collaborateurs un cadre de travail épanouissant afin d'encourager les relations de confiance entre collaborateurs.

PILOTE PERFORMANCE privilégie donc :

- ★ la loyauté et le respect mutuel dans les rapports professionnels ;
- ★ le refus de toute forme de discrimination ou de harcèlement ;
- ★ le refus de toute violence physique, verbale ou morale ;
- ★ la discrétion sur la vie privée des collaborateurs.

PILOTE PERFORMANCE est attentif à garantir à l'ensemble de ses collaborateurs le respect de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Encourager l'initiative

PILOTE PERFORMANCE favorise la responsabilisation individuelle de ses collaborateurs, corollaire de la créativité et des initiatives attendues de chacun.

PILOTE PERFORMANCE privilégie donc :

- ★ la plus grande impartialité dans les relations interpersonnelles ;
- ★ le management par l'exemple ;
- ★ la plus haute exigence personnelle de qualité dans l'exécution du travail ;
- ★ le juste équilibre entre les capacités d'initiative et les limites liées aux compétences et aux responsabilités professionnelles.

Préserver et développer l'emploi

PILOTE PERFORMANCE encourage notamment la formation continue de ses collaborateurs et leur développement personnel.

PILOTE PERFORMANCE développe par des actions de formation et d'animation les savoir-faire «métiers».

PILOTE PERFORMANCE promeut le développement des jeunes talents, notamment par l'éducation, l'insertion, la formation et le tutorat.

PILOTE PERFORMANCE se conforme aux législations et réglementations nationales relatives au travail des personnes handicapées et participe aux actions tendant à favoriser leur emploi.

Respecter les principes et droits fondamentaux au travail

PILOTE PERFORMANCE respecte et défend les principes du Pacte Mondial relatifs aux principes et droits fondamentaux au travail :

- ★ élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession ;
- ★ liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective ;
- ★ élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- ★ abolition effective du travail des enfants.

Promouvoir le dialogue social

PILOTE PERFORMANCE favorise un dialogue social de qualité et la concertation avec les partenaires sociaux, ainsi que le respect et la considération des représentants des salariés.

Veiller à la santé et à la sécurité au travail

PILOTE PERFORMANCE veille à la santé et à la sécurité de tous ses collaborateurs, s'assure que l'ensemble de ses activités respecte les législations et réglementations sanitaires en vigueur et s'attache à mettre en œuvre les meilleures pratiques relatives à la sécurité sur le lieu de travail.

PILOTE PERFORMANCE s'assure également de la sobriété de ses collaborateurs en autorisant la consommation de certains alcools (vin, bière, cidre, poiré et assimilé) uniquement après autorisation de la direction. Par ailleurs, toute autre forme de drogue et de stupéfiant est formellement interdite.

PILOTE PERFORMANCE veille à ce que chacun des collaborateurs conduise son véhicule en bon père de famille et respecte l'obligation de porter les Équipements de protection dans les zones concernées.

Mériter la confiance des clients

Perpétuer la qualité et la sécurité des produits

PILOTE PERFORMANCE s'attache en permanence à proposer à sa clientèle des installations et des prestations de la plus haute qualité par l'amélioration et l'innovation et par une grande exigence dans la sélection des matières et dans la mise en œuvre des savoir faire de ses métiers.

PILOTE PERFORMANCE veille à la santé et la sécurité de sa clientèle, notamment au regard du principe de précaution, dans la conception et l'installation de ses produits.

Respecter les clients

PILOTE PERFORMANCE s'engage à fournir à ses clients des informations sincères et claires et à ne faire aucune déclaration ou allégation trompeuse concernant ses installations.

PILOTE PERFORMANCE veille à ce que les informations personnelles confiées par sa clientèle soient traitées de manière confidentielle.

Communiquer de manière responsable

PILOTE PERFORMANCE est conscient de l'impact sociétal de ses installations et de leur image.

PILOTE PERFORMANCE s'engage donc à la plus grande vigilance dans la communication en assurant une promotion responsable qui incite sa clientèle à une utilisation appropriée et raisonnable de ses produits.

S'engager pour la préservation de l'environnement

PILOTE PERFORMANCE agit de façon concrète sur la protection de l'environnement, sur la lutte contre les changements climatiques et sur la préservation des ressources.

PILOTE PERFORMANCE cherche à améliorer de façon dynamique et continue l'environnement au bénéfice de ses clients, de ses collaborateurs et de la communauté entière, et a ainsi mis en place une démarche Qualité soucieuse du respect de l'Environnement.

Entre collaborateurs concernés par un même événement, fonction ou mission, comme vis-à-vis de la hiérarchie, **PILOTE PERFORMANCE** proscrit toute rétention d'information ou indiscretion volontaire, dénigrement et refus de collaborer.

Concrétiser et promouvoir une démarche responsable

Agir de façon responsable à l'égard des partenaires

PILOTE PERFORMANCE s'engage à entretenir avec ses partenaires (fournisseurs, sous-traitants...) des relations équitables et loyales.

PILOTE PERFORMANCE demandera à ses fournisseurs de se conformer aux principes établis dans le Code de Conduite Fournisseurs. Ce code précise les exigences sociales (travail forcé, travail des enfants, harcèlement, discrimination, salaires, horaires, liberté syndicale, hygiène et sécurité), environnementales et de conduite des affaires (légalité, douanes, sécurité, sous-traitance et corruption).

Lutter contre la corruption

PILOTE PERFORMANCE proscrit toutes formes de corruption. Tout paiement doit refléter un service et un prix légitime tels que décrits dans les contrats et les accords.

PILOTE PERFORMANCE n'autorise les cadeaux et les invitations que dans des contextes sociaux ou commerciaux usuels.

PILOTE PERFORMANCE s'engage à intervenir en toute indépendance dans la sphère publique.

PILOTE PERFORMANCE proscrit le versement d'argent à des partis ou des organisations politiques, syndicales ou culturelles en vue de promouvoir un intérêt particulier ou d'obtenir ou de conserver un avantage.

Respecter la concurrence

PILOTE PERFORMANCE se soucie de préserver une concurrence loyale dans le respect des lois et pratiques en vigueur, sans entrave aux règles la concurrence.

PILOTE PERFORMANCE interdit toute entente illicite, notamment par accords, projets, arrangements ou comportements coordonnés entre concurrents concernant les prix, les territoires, les parts de marché ou les clients.

Prévenir les conflits d'intérêts

Tout collaborateur peut se trouver confronté à des situations dans lesquelles son intérêt personnel, ou celui de personnes physiques ou morales auxquelles il est lié ou dont il est proche, peut entrer en opposition avec l'intérêt de **PILOTE PERFORMANCE**. Dans ses prises d'intérêt dans des sociétés tierces ainsi que dans ses activités en dehors du Groupe, le collaborateur doit tout mettre en œuvre pour éviter de se trouver en situation de conflit d'intérêts avec **PILOTE PERFORMANCE** et toute autre société liée. À ce sujet, il appartient au collaborateur de se déterminer en toute conscience, eu égard au devoir de loyauté qu'il a envers

PILOTE PERFORMANCE, et en cas de doute de consulter sa hiérarchie. Le collaborateur doit signaler par écrit tout conflit d'intérêts.

PILOTE PERFORMANCE ambitionne toujours d'aller au-delà des prescriptions réglementaires pour répondre à une préoccupation citoyenne et sociétale, en y consacrant les moyens humains et financiers nécessaires.

Promouvoir l'engagement collectif

PILOTE PERFORMANCE, à travers l'ensemble de ses collaborateurs et de ses partenaires s'engage à améliorer en permanence ses pratiques en vue de maintenir le plus haut niveau de performance environnementale.

PILOTE PERFORMANCE s'engage dans la réalisation d'études de solutions innovantes qui permettent la préservation des ressources naturelles en intégrant la dimension environnementale dans les installations.

PILOTE PERFORMANCE développe des procédés de fabrication plus économes en ressources naturelles et en énergie

Agir comme une entreprise solidaire

PILOTE PERFORMANCE adhère aux principes du Pacte Mondial et soutient les Objectifs de développement du Millénaire. **PILOTE PERFORMANCE** considère qu'il n'y a pas de réussite sans prise en compte des enjeux majeurs de l'environnement humain se traduisant par des engagements utiles et constructifs.

Respecter et soutenir les droits humains

PILOTE PERFORMANCE respecte et promeut les Droits de l'Homme et s'assure que ses activités ne sont pas sources d'abus en matière de droits humains. **PILOTE PERFORMANCE** entend traduire son attachement aux droits humains par un comportement exemplaire dans la marche de ses affaires et encourager, dans sa sphère d'influence, l'amélioration des conditions sociales qui constituent un facteur essentiel de développement économique.

Droit d'alerte

Le droit d'alerte est un droit accordé à tout salarié de prévenir **PILOTE PERFORMANCE** s'il pense qu'il se situe dans une situation de travail « dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ainsi que de toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection » (article L. 4131-1 du Code du travail).

Dans les faits, le droit d'alerte s'apparente à un devoir : le devoir de signaler une situation dangereuse.

Droit de retrait

Le droit de retrait découle du droit d'alerte. Il permet à un salarié de se retirer de son poste s'il juge qu'il se trouve dans une situation qui met sa vie ou sa santé en danger. **PILOTE PERFORMANCE** s'engage à n'appliquer aucune sanction contre un salarié qui a utilisé son droit d'alerte puis son droit de retrait.

Mise en œuvre du Code de conduite

Principes de mises en œuvre

Le présent Code de Conduite vise à assurer l'efficacité et l'équité de fonctionnement de **PILOTE PERFORMANCE**. Ce Code et ses principes, qui ne sauraient être considérés comme exhaustifs, doivent être respectés par chaque collaborateur de **PILOTE PERFORMANCE**.

Moyens d'appui à la mise en œuvre

L'échange étant source de progrès pour tous, **PILOTE PERFORMANCE** encourage le partage des expériences et des bonnes pratiques à travers son réseau de partenaires.

PILOTE PERFORMANCE

Lise Nguyen Phuc



Guillaume Montigny

